

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 février à 19H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 6 février 2025

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Eric GOUVIER, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE, Damien NICOT

### Étaient absents représentés :

Christian REYNAUD pouvoir à Eric GOUVIER  
Marie-José ROBERT pouvoir à Jean-Marie MIGNOT  
Blanche ROUX pouvoir à Gaston CHASSAIN

### Étaient absents excusés :

Christian REYNAUD, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX

Secrétaire de séance : Madame Danièle BARRIERE

N°2025/D/011 - Objet : **Cession d'un camion benne Man 10-163 732SR87**

En ce début d'année, un véhicule a été mis en vente aux enchères. Le montant de vente est supérieur à 4600 €, dépassant ainsi le seuil de délégation du Conseil municipal au Maire.

Camion benne Man 10-163 732SR87

N° de Série : WMAL243774Y043147

Montant de la vente : 9 746 € TTC

N° d'immobilisation : 200500056

Acquéreur : M. Kevin Breton, né le 14/05/1994 à LIMOGES, demeurant 1841 route des Lavandières Le Fraysse 24450 ST PRIEST LES FOUGERES.

Le Conseil municipal, après avoir débattu décide :

- D'approuver la cession du véhicule Man 10-163 immatriculé 732SR87 à M. Kevin Breton, né le 14/05/1994 à LIMOGES, demeurant 1841 route des Lavandières Le Fraysse 24450 ST PRIEST LES FOUGERES ;
- D'accepter le montant de la vente : 9 746€ TTC ;
- D'inscrire les recettes correspondantes aux produits des ventes au compte 775 (produits des cessions d'immobilisations) ;

- D'autoriser la sortie du bien 200500056 du patrimoine de la commune pour le motif "cession à titre onéreux sur bien déjà amorti".

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 12 février



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.